***IMPRIMER SUR L’ENTÊTE DE VOTRE ÉCOLE***

(Date)

(Nom du parent)

(Adresse 1)

(Adresse 2)

(Nom du parent),

J’ai le regret de vous informer que votre enfant, (Prénom, Nom de l’enfant) est suspendude l’école pour une période de (nb de jours) jours, soit du (date début de la suspension) au (date de fin de la suspension).

La raison de la suspension est expliquée au verso.

Veuillez noter que, conformément à l’article 308 de la *Loi sur l’éducation,* vous avez le droit de demander un réexamen de la suspension auprès du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales dans les dix jours ouvrables suivant la réception de l’avis de suspension. Pour ce faire, vous devez faire parvenir une lettre à la direction de l’éducation, indiquant les motifs du réexamen, aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Lucie Allaire, directrice de l’éducation

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

175, rue High Nord

Thunder Bay (Ontario)

P7A 8C7

Afin de faciliter le retour de votre enfant à l’école, je vous invite à une réunion le (précisez la date et l’heure)**.** Vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

Veuillez agréer l’expression de mes sentiments les meilleurs.

La direction de l’école,

(Nom de la direction d’école)

c.c. Direction de l’éducation, enseignant titulaire, D.S.O.

*B015-F3 Lettre de suspension*

Avis de suspension

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’élève : | Date de naissance : |
| Noms des parents : | Niveau : |

## **INFRACTIONS POUVANT MENER À UNE SUSPENSION**

menacer verbalement d’infliger des dommages corporels graves à autrui;

commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci;

dire des grossièretés à un membre du personnel ou à une autre personne en situation d’autorité;

être en état d’ébriété ou sous l’emprise du cannabis;

pratiquer l’intimidation;

être en possession d’alcool, de cannabis ou de drogues illicites;

se livrer à toute activité qui est motivée par des préjugés ou de la haine.

bagarre et violence;

se livrer à une autre activité pour laquelle la direction d’école peut suspendre un élève aux termes de la politique du Conseil.

## **INFRACTIONS MENANT À UNE SUSPENSION ET**

## **POSSIBLEMENT À UN RENVOI**

faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d’un médecin;

commettre une agression sexuelle;

donner de l’alcool ou du cannabis à un mineur;

être en possession d’une arme, notamment une arme à feu ;

faire le trafic d’armes ou de drogues illicites;

se servir d’une arme pour infliger ou menacer d’infliger des dommages corporels à autrui;

commettre un vol qualifié;

pratiquer l’intimidation (si un élève a déjà été suspendu pour avoir pratiqué l’intimidation et que sa présence continue dans l’école représente un risque inacceptable pour la sécurité d’une autre personne).

se livrer à toute activité qui est motivée par des préjugés ou de la haine fondé sur des facteurs tels que la race, l’origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l’âge, la déficience mentale ou physique, l’orientation sexuelle, l’identité sexuelle ou l’expression de l’identité sexuelle.

toute autre activité qui, aux termes d’une politique du Conseil, est une activité pour laquelle un élève peut être renvoyé.